

s'adapter au libre-échange avec les États-Unis. En trompant les Canadiens de cette façon, je crois que les partis de l'opposition ont mis le Canada en danger bien plus que ne le fera jamais l'Accord de libre-échange.

● (1730)

La vérité, c'est que l'Accord de l'automobile et toutes les mesures de protection déjà en place demeurent. Les trois grandes sociétés doivent continuer à fabriquer une voiture au Canada pour chaque voiture vendue ici si elles veulent éviter de payer les droits de douane sur les importations de voitures et de pièces d'automobiles.

Une fois qu'on aura mis graduellement en oeuvre l'Accord de libre-échange et qu'on aura supprimé les droits de douane sur les produits fabriqués aux États-Unis, les trois grandes sociétés devront continuer à excéder les ratios prévus si elles veulent pouvoir importer en franchise des voitures ou des pièces du tiers monde au Canada, ce qui représente une économie annuelle de 300 millions de dollars et c'est un chiffre qui augmente rapidement. Cela signifie de grosses affaires pour les fabricants canadiens de pièces d'automobiles, qui sont très efficaces, productifs et compétitifs. L'Accord de libre-échange vient renforcer l'Accord de l'automobile. Voilà ce qu'il fait.

Un autre mythe qu'il faut démolir, c'est celui qui veut que le libre-échange ne nous ouvre pas davantage l'accès au marché américain. L'Accord de libre-échange rend le marché américain plus accessible aux producteurs canadiens grâce à la suppression des droits de douane et des barrières non tarifaires comme les contingents, les restrictions des importations, les exigences douanières et les taxes, et au renforcement des règles de non-discrimination quant à l'origine des biens et des services.

Il rend cet accès plus sûr en imposant d'autres limites à la portée des mesures protectionnistes américaines visant le Canada et en soustrayant le Canada aux mesures protectionnistes américaines touchant les produits d'autres pays.

Il assurera également le règlement juste et équitable des différends commerciaux par la création d'un mécanisme de règlement dont les décisions seront exécutoires.

Enfin, l'Accord de libre-échange renforcera la sécurité de l'accès en prévoyant des consultations entre le Canada et les États-Unis sur la question des subventions, processus qui n'aurait jamais existé sans l'Accord de libre-échange.

Les critiques ont laissé entendre que le Canada n'est pas plus exempté des lois américaines sur le commerce qu'il ne l'était avant. Mais il convient de mentionner que les États-Unis ne sont pas exemptés non plus de nos lois sur les droits compensateurs et nos lois antidumping. Toutefois, les dispositions de l'Accord du libre-échange,

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

qui libéralisent les échanges, feront en sorte que le protectionnisme américain ne sera pas utilisé pour amoindrir à l'avantage concurrentiel du Canada.

Enfin, je voudrais parler du mythe qui veut que le Canada ne soit pas en mesure de s'adapter au libre-échange avec les États-Unis. Le fait est que l'adaptation au libre-échange constituera un élément clé de la mise en oeuvre de l'Accord pendant les dix prochaines années.

Le gouvernement s'est ouvertement engagé à créer des emplois et à faciliter le processus d'adaptation à l'emploi. Depuis 1984, plus de 1,3 million d'emplois ont été créés, et le Conseil économique du Canada prévoit la création de 250 000 nouveaux emplois grâce à l'Accord de libre-échange. Le gouvernement a également créé le Conseil consultatif de l'adaptation, qui fera des recommandations au gouvernement sur l'efficacité de ces programmes et le conseillera sur les modifications nécessaires à mesure que l'économie canadienne s'adapte aux défis du libre-échange.

En outre, le gouvernement fédéral travaillera étroitement avec les provinces pour s'assurer de l'efficacité des programmes gouvernementaux et faire en sorte que les travailleurs et le patronat canadiens tirent plein avantage des nouvelles perspectives offertes par l'Accord de libre-échange.

Tout comme les gens de Brampton—Malton, je sais que de nouveaux défis amènent des changements. Je suis fier de déclarer que les électeurs de Brampton—Malton n'ont pas peur du changement.

Si l'Accord de libre-échange signifie la prospérité pour les Canadiens, ce dont je suis convaincu, s'il signifie plus d'emplois pour les Canadiens, ce dont je suis convaincu, s'il signifie un avenir plus assuré, ce dont je suis également convaincu, il faut alors le mettre immédiatement en oeuvre.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi, ce soir, de m'adresser à cette Chambre comme représentant de la circonscription de Gloucester. Je veux d'abord, au début, remercier les électeurs et électrices de Gloucester de m'avoir fait confiance. Je dois dire, monsieur le Président, que ce soir je suis un peu déçu du fait que lorsqu'on discute d'un sujet aussi important, on n'a pas eu l'occasion d'apporter des amendements au projet de loi qu'on connaît avoir une importance primordiale pour le Canada. Et il n'y a aucun doute qu'on a discuté depuis quelques jours de plusieurs éléments de ce projet de loi, mais toujours avec les mêmes réponses.

Avant de m'y prendre avec les idées que je veux mettre de l'avant, au nom de mes commettants, je veux saluer de façon particulière mon prédécesseur dans cette